

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1482

présenté par

M. Wulfranc, M. Jumel, M. Chassaigne, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor,
M. Chailloux, M. Dharréville, Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq,
M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier et
M. William

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 12, substituer aux mots :

« qui participent aux chaînes de valeur »,

les mots :

« nécessaires au déploiement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin d'éviter que les dérogations prévues à l'article ne s'appliquent à des projets sans lien avec l'objet du texte, le présent amendement propose de réduire le périmètre d'application de l'article aux seules installations industrielles de fabrication ou d'assemblage de produits ou d'équipements nécessaires à la production ou au stockage d'énergies ou d'hydrogène renouvelables.